

abolie le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, reste la seule province de la Confédération qui possède une Chambre Haute. C'est un honneur pour notre province qui a toujours été, on l'a souvent reconnu, celle où se conservent le mieux les institutions britanniques, signe évident de loyauté d'autant plus sincère qu'il nous coûte des sacrifices.

Naturellement, durant son existence de plus d'une fois et demi séculaire, le Conseil Législatif a subi plus d'une transformation. Au début, en 1774, il était seul investi du pouvoir administratif sous la direction du gouverneur qui représentait la Grande Bretagne. Il devint Chambre Haute, en 1792, lors de la création d'une Chambre d'Assemblée et resta tel quel en 1841 à l'établissement du Haut et du Bas Canada. Mais la constitution de 1867 devait restreindre ses pouvoirs; elle en faisait toutefois un petit sénat de province. La Confédération ne comprenait que deux provinces qui fussent dotées d'une Chambre Haute : la province de Québec et celle de la Nouvelle-Ecosse. On vient de voir que la Chambre Haute de la Nouvelle-Ecosse fut abolie en 1928.

Notre province restera-t-elle encore longtemps la seule de la Confédération à posséder cette sauvegarde de nos lois qu'est le Conseil Législatif? Espérons-le. Le Conseil Législatif a subi maints assauts assez violents et il a toujours résisté grâce, pourrions-nous dire, au caractère traditionaliste de notre race qui tient à conserver intacte une institution qui lui a été donnée dès l'origine de son régime politique, qui lui a rendu de grands services et qui est à la base de notre organisation gouvernementale.

M. Gustave Turcote a fait une étude spéciale des débuts de cette organisation et il a eu l'excellente idée de nous en faire profiter. Rappelons quelques notes qu'il a recueillies. L'inauguration du Conseil Législatif eut lieu au Château Saint-Louis le 17 août 1775. Il se composait alors de vingt-deux membres dont le gouverneur qui était alors Hector-Théophilus Cramahé et le juge en chef William Hay. En 1791, se rendant aux requêtes des Canadiens des deux races qui désiraient un changement de gouvernement, l'Angleterre nous donnait une nouvelle constitution dans laquelle figurait encore le Conseil Législatif mais établi sur des bases quelque peu différentes. Il était composé de quinze membres dont huit de langue anglaise et sept de langue française.

Puis vint le Conseil Spécial qui fit suspendre la constitution de 1791 et qui administra le Canada du 2 avril 1838 au 10 février 1841. Plusieurs membres du ci-devant Conseil Législatif firent partie du Conseil Spécial. L'Acte d'Union adopté le 28 juillet 1840 par le Parlement impérial fit revivre le Conseil Législatif mais encore une fois modifié. Cette Chambre exista selon les dispositions de l'Acte d'Union jusqu'en 1856 alors qu'une loi fut adoptée pour le rendre électif. Les élections devaient se faire par groupe de douze tous les deux ans. Enfin, avec l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en 1867, le mode électif fut aboli et, depuis cette date, les Conseillers Législatifs sont nommés, comme autrefois, par le lieutenant gouverneur en conseil. Remarquons encore qu'au temps de la première forme du Conseil Législatif, la présidence de la Haute Chambre revenait tou-

jours au juge en chef de la province. A la date de l'Union de 1862 le président de la Chambre Haute fut choisi parmi ses membres et nommé sous le Grand Sceau par le lieutenant gouverneur en conseil. En 1867, le président fut nommé par lettres patentes sous le Grand Sceau de la province. Enfin, sous l'Union, à partir de 1847, le président de la Chambre Haute faisait partie du ministère. Mais en 1887, il fut statué que le président ne ferait plus partie du ministère. La loi fut modifiée le 12 janvier 1895 et le président du Conseil peut maintenant faire partie du gouvernement.

Depuis le 15 décembre 1792, on a compté cinquante-deux président de la Chambre Haute, dans la province du Bas Canada, de 1792 à 1838; dans la province du Canada, de 1841 à 1867, et dans la province de Québec, de 1867 à nos jours.

Nous avons dit que l'ouvrage de M. Turcote contenait, en outre, les esquisses biographiques de tous ceux qui firent partie du Conseil Législatif depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Il renferme également les biographies des présidents et des greffiers. Ce sont plusieurs centaines d'esquisses d'hommes dont plusieurs sont, il faut l'avouer, assez obscurs. On conçoit le mérite d'un tel travail et tous se plairont à en féliciter l'auteur.

D. POTVIN.

* * * *

“LE NOM DANS LE BRONZE”, Par Michelle LeNormand, Editions du “Devoir”, Montréal.

J'ai pris, l'autre jour, un grand plaisir à lire un petit livre aussi savoureux du côté de la langue que du côté des sentiments qu'il exprime; et c'est en grande partie un livre québécois. Voilà pourquoi je crois de mon devoir de consciencieux chroniqueur québécois de jeter sur le papier, au hasard de la lecture, quelques notations, qui ne touchent pas le moins du monde à la critique proprement dite, sur les jolies choses que contient “Le nom dans le Bronze” de Michelle LeNormand.

Ce nom dans le bronze, il a été lu à Québec, au socle d'un de nos nombreux monuments commémoratifs : le monument Hébert. Et ce nom, lu au pied du monument de l'énergie et du courage, a tracé aussitôt le devoir à celle qui le lisait et dont le coeur en ce moment était tenaillé par un amour malheureux pour un jeune homme qui n'était ni de sa race ni de sa religion; et ce nom, enfin, celui de Marguerite-Guillemette Hébert, qui était le sien, sonna comme le glas de son amour...

Le beau talent de Michelle LeNormand s'affirme dans ce roman, joli et humain, et encore une fois, il nous fait plaisir d'en voir se dérouler une bonne partie dans un coin de notre vieux Québec. Cela nous est toujours sensible, à nous, les Québécois; à nous, les sincères amis de nos vieux monuments historiques, vénérables bronzes ou pierres vétustes, qui nous font, chaque jour, leur leçon d'histoire... Beaucoup de livres, jusqu'à présent, ont été écrits sur le coeur, l'esprit et le corps de Québec. Notre ville qui, on peut le dire, fut, pendant plus d'un siècle, le Canada tout entier, a pris une telle place parmi les grands écrivains voyageurs du monde entier, exerce un tel pres-

Nos Cafés sont vendus garantis entière satisfaction.